## MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

## Education physique.

Le Président de la République française, Sur le rapport du ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, Vu le décret du 24 juillet 1930; Vu la lci de finances du 31 mars 1931,

## Décrète:

Art. 1er. — Les inspecieurs de l'éducation physique au sous-secrétariat d'Etat de l'éducation physique au ministère de l'instruction publique reçoivent le titre d'inspecteurs généraux de l'éducation physi-

Art. 2. — Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 10 juin 1931.

Par le Président de la République:

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,

MAÑIO ROUSTAN.